

Grand Angle 2025 Perspectives 2026

Mission Locale du Charolais

L'Assemblée Générale de mai 2026 est l'occasion de se retrouver, de faire un bilan du travail mené pour l'année 2025 achevée et de regarder les perspectives pour l'année en cours. Après le renouvellement des équipes municipales et communautaires, c'est aussi l'occasion de reposer les fondamentaux qui guident notre action associative. La Mission Locale est d'abord une association de service public dédiée à la mise en œuvre de la politique jeunesse nationale, portée par des acteurs locaux en premier lieu desquels les élus du territoire. L'Etat nous donne des moyens pour aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et nous fixe des objectifs chiffrés.

Mais la Mission Locale, financée aussi par les collectivités locales, mobilise des moyens complémentaires et met en œuvre des actions spécifiques à son territoire. Cette agilité est essentielle en particulier dans nos territoires ruraux où les freins sont nombreux et où les Missions Locales sont souvent cheffes de file de la mobilisation et de la solidarité des acteurs locaux. Le professionnalisme des équipes, les résultats chiffrés et la multiplicité des actions engagées, la qualité et l'efficacité des partenariats, le soutien et la mobilisation des élus, l'appui sans faille de tous les services de l'Etat, et la qualité des relations développées dans le cadre du Réseau Pour l'Emploi, sont autant de signes qui nous confortent. Mais l'année 2025 laissera néanmoins un goût amer : moins de jeunes car moins d'habitants, moins de financements et un déficit important, et des réductions d'effectifs imposées qui sont humainement difficiles et qui peuvent à terme mettre en péril la qualité et l'efficacité de nos actions. Et pour autant, notre Mission Locale n'est ni menacée ni fragilisée. Par sa gestion prudente, par ses résultats et ses partenariats, par ses services multiples (logement, mobilité, lutte contre l'illettrisme, ...), par notre forte implication dans le réseau régional et national de l'Union Nationale des Missions Locales où notre Milo est reconnue comme exemplaire de l'action et l'engagement des Missions Locales rurales, nous accompagnons et préparons les jeunes à construire l'avenir de notre Charolais Brionnais. Nous comptons sur vous et avec vous pour continuer et ne jamais renoncer.

JP Drapier, Président

MAJ 11/05/2026

JEUNES ACCOMPAGNES

CC Entre Arroux, Loire et Sommes	305
CC Le Grand Charolais	677
CC Brionnais Sud Bourgogne	174
CC de Marcigny	83
CC Semur-en-Brionnais	42

*Source SI des Missions Locales (I-Milo)

430

jeunes reçus pour la
1ère fois

*Source SI des Missions Locales
(I-Milo)



1 363

jeunes accompagnés

*Source SI des Missions Locales
(I-Milo)



JEUNES REÇUS POUR LA PREMIERE FOIS

CC Entre Arroux, Loire et Sommes	82
CC Le Grand Charolais	200
CC Brionnais Sud Bourgogne	70
CC de Marcigny	30
CC Semur-en-Brionnais	14

*Source SI des Missions Locales (I-Milo)



Mission Locale
Du Charolais

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



34,7 %

Mineurs

46,7 %

18-21 ans

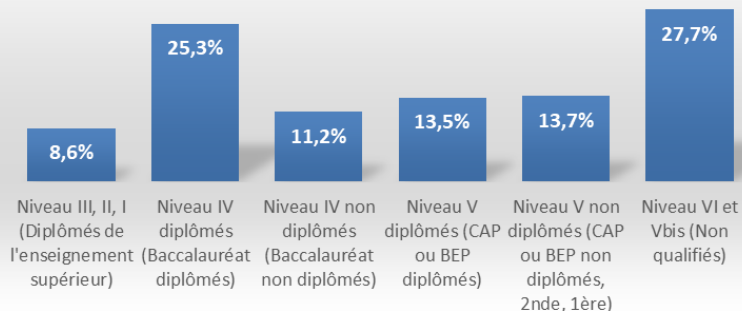
18,6 %

22-25 ans



Le profil des jeunes en 1er accueil

Répartition en fonction du niveau de formation générale



Habitent chez leurs parents	67,7 %
Logement autonome	14,9 %
Chez un membre de la famille	8,4 %
Chez des amis	4 %
Autres : foyer, nomade...	5,1 %



Ont le permis 24,4 %



N'ont aucun moyen de transport 67,2 %

Les parcours d'accompagnement

307
Contrats
d'Engagement
Jeune (CEJ)

627
Parcours
d'Accompagnement
Contractualisé
d'Accompagnement
vers l'Emploi et
l'Autonomie (PACEA)

163
Parcours d'Appui
et d'Orientation
(PAO)

L'accès à l'emploi et à la formation

Emploi classique



586 jeunes / 1838 contrats signés (dont 9 % de CDI)

Alternance



50 jeunes / 52 contrats (2,7 %)

Emploi aidé



33 jeunes / 46 contrats signés (2,4 %)

Formation



190 entrées en formation
dont 31 retours en scolarité

Contrats de volontariat (Service Civique et autres)



41 contrats

Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel



233 jeunes / 403 PMSMP signées



PACEA

Le PACEA est un parcours d'insertion professionnelle pour les jeunes suivis par les Missions Locales.

Il est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

À l'entrée dans le PACEA, le conseiller détermine, au moyen des conclusions du diagnostic global, la durée de la ou des premières phases d'accompagnement. Ces phases sont adaptées aux projets et aux attentes du jeune.

Les objectifs et le contenu de chaque phase sont définis avec le jeune et ils font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer avec lui sa progression vers l'emploi et l'autonomie.

En fonction de sa situation et ses besoins, le jeune peut bénéficier d'une allocation. Celle-ci est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie

Le parcours peut comporter :

- des périodes de formation
- des mises en situations professionnelles (PMSMP)
- des phases de recherche active d'emploi, démarches d'accès aux droits, levées des freins périphériques

627
PACEA

227
Jeunes ont bénéficié
de l'allocation PACEA
347 €
Montant moyen
demandé par jeune

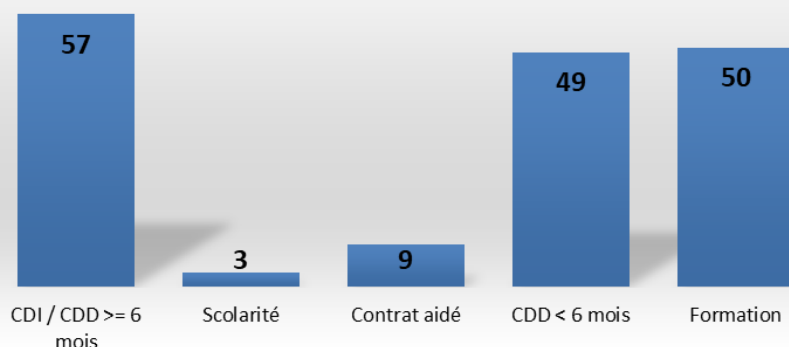
78 871 €
montant total
accordé au titre de
l'allocation PACEA

CEJ

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution ». Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Depuis le 1er mars 2022, Le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif alternant entretiens individuels, ateliers (Techniques de Recherche d'Emploi, confiance en soi, projet professionnel, vie quotidienne, santé, loisirs/culture, citoyenneté, numérique) et PMSMP. Les jeunes suivent un parcours obligatoire de 15h-20h d'activité par semaine.

Situations à la sortie du CEJ en 2025 sur 388 sorties



307

Contrats d'Engagement
Jeune (CEJ)

561,68 €*
Allocation CEJ

*Sous condition de ressources

394 jeunes aidés

652 603 €
montant total accordé
au titre du CEJ

Accompagnement des mineurs : REDECOLLE



75
jeunes
accompagnés
en 2025

3 mois
en 3 phases
d'accompagnement
(renouvellement
possible en fonction du
besoin du jeune)

3 phases

1ère phase (1 semaine) :
Qui suis-je ?
2ème phase (8 semaines) :
Etayer, outiller, ouvrir le
champ des possibles, faire
naître sa curiosité
3ème phase (3 semaines) :
Réalisation concrète

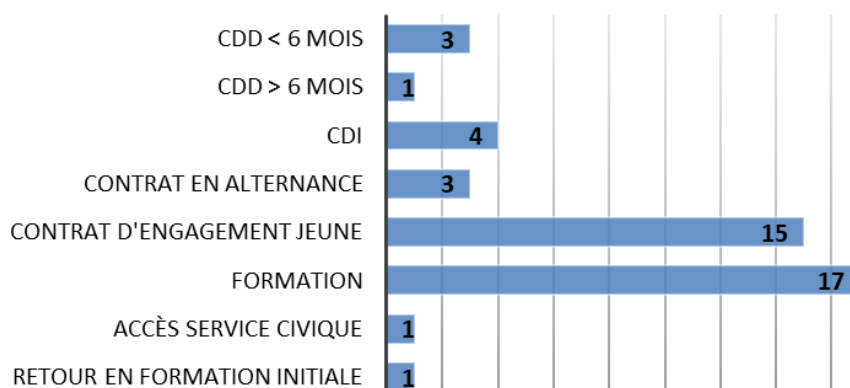
Constatant une augmentation du public mineur dans nos accompagnements renforcés et dans nos premiers accueils, nous avons décidé de proposer aux jeunes mineurs un accompagnement en amont du PACEA et du CEJ, le dispositif d'accompagnement REDECOLLE.

Cet accompagnement permet de travailler avec les jeunes mineurs sur leur identité, fonctionnement, valeurs et les amène à réfléchir sur leur avenir dans le but de renouer avec un parcours d'apprentissage (formation qualifiante, retour en scolarité initiale, contrat en alternance ou parcours CEJ)

Lieux d'intervention :

Gueugnon,
Digoin
Paray-le-Monial
Sud Brionnais

Situations à la sortie de REDECOLLE sur 82 sorties



Parrainage

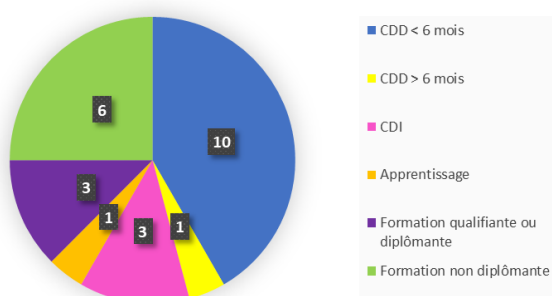


26 jeunes parrainés en 2025
35 marraines et parrains sur le territoire

Projet financé par l'Etat dans le cadre du « Parrainage pour l'emploi »

Le parrainage permet de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes suivis en Mission Locale.

Nombre de jeunes sortis avec solutions



La Milo, c'est aussi...

- Un service logement, MILOGE



- Un service mobilité, C'MOBIL



- Une auto-école solidaire, AVENIR MOBIL



- Une plateforme de lutte contre l'illettrisme, CLEFS71



- Un service entreprises